

Renvois déguisés au Collège Lionel-Groulx



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES-EURS DES MILIEUX ASSOCIATIFS EN ÉDUCATION · JEUDI 19 AVRIL 2018

Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate

Sainte-Thérèse, le 19 avril 2018 - Avant-hier matin, un employé de l'Association Générale des Étudiantes et des Étudiants du Collège Lionel-Groulx (AGEECLG) a appris que son poste était aboli, que son collègue était suspendu et sous enquête, et qu'ils n'étaient plus les bienvenus sur le terrain de l'établissement d'enseignement. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des milieux associatifs en éducation (STTMAE) accueille très froidement cette nouvelle qui a toutes les apparences d'un renvoi déguisé, orchestré par l'administration du Collège en collaboration avec une poignée d'étudiants et d'étudiantes.

C'est en effet en arrivant sur son lieu de travail, le 17 avril dernier, que l'un des employés a constaté que le code d'accès du local de l'Association avait été changé. C'est ensuite en allant demander à la sécurité du Collège d'ouvrir la porte de l'association que l'employé s'est plutôt vu remettre une lettre lui soulignant que la décision avait été prise de mettre un terme à son emploi. La missive, signée par le Directeur général du Collège, stipulait également qu'il lui était désormais interdit de mettre les pieds sur le terrain et dans l'établissement. Aucune raison ou explication subséquente n'accompagnait la lettre. « Cette façon de faire rappelle celle des multinationales privées n'ayant aucun respect pour la vie de leurs employé.e.s, pas celle d'une organisation de type syndical comme prétend l'être l'AGEECLG » s'insurge Jasmine Léger, porte-parole du STTMAE, qui soutient l'employé licencié.

Ce renvoi serait le fruit d'une décision prise par le Conseil de représentation des étudiantes et étudiants (CREE), l'instance décisionnelle de l'AGEECLG. Par contre, il semble que la réunion comme telle ne respectait même pas les Statuts et règlements de l'association étudiante puisque les délais pour la convocation n'étaient pas respectés et que l'ensemble des représentant.e.s n'ont pas été averti.e.s de la tenue de celle-ci. « En plus d'être abjecte comme façon de faire, c'est antidémocratique. Comment l'administration du Collège fait-elle pour appuyer et même faciliter cette décision qui ne respecte ni la loi, ni les règlements de l'association. » indique Félix Lefrançois-Sabourin, lui aussi porte-parole du STTMAE.

Depuis l'application de ces nouvelles mesures, les employés n'ont toujours pas pu accéder au local de l'association pour récupérer leurs effets personnels. Les représentant.e.s de

l'AGEECLG refusent de répondre aux questions du STTMAE sur les raisons qui ont menées à ces congédiements. L'association étudiante semble plutôt faire équipe avec l'administration du Collège et son service de sécurité pour faire taire toute personne qui essaie d'en savoir plus, y compris des membres de l'AGEECLG. Jasmine Léger affirme: «Il est intolérable que des employés, dont l'un a plus de 20 ans d'ancienneté, soient jetés à la porte sans explication et sans même pouvoir récupérer leurs effets personnels, le tout avec la bénédiction du Collège Lionel-Groulx.» L'association étudiante aurait, depuis, fait appel aux services d'un avocat.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des milieux associatifs en éducation (STTMAE) regroupe des employé-e-s d'associations étudiantes, de cafés étudiants, de coopératives d'établissements scolaires et de syndicats du milieu de l'éducation. Le STTMAE est affilié au Syndicat industriel des travailleuses et travailleurs (SITT-IWW).

-32-

Jasmine Léger

Syndicat des Travailleuses et Travailleurs des Milieux Associatifs en Éducation (STTMAE)

Contact : 1-450-821-2195

Félix Lefrançois-Sabourin

Syndicat des Travailleuses et Travailleurs des Milieux Associatifs en Éducation (STTMAE)

438-888-9807

- PUBLICITÉ -



Recherche



Photo Christian Asselin - Le bureau du directeur Michel-Louis Beauchamp a été occupé, lundi. Une seule de ces personnes est un étudiant du collège.

Jasmine Léger, porte-

2018-04-26 | ACTUALITÉS

Les bureaux de la direction assiégés au collège Lionel-Groulx

Employé de l'Association étudiante remercié



Christian Asselin
casselin@groupejcl.ca



Pour protester contre le renvoi d'un employé permanent de l'Association générale des étudiants et des étudiantes du Collège Lionel-Groulx (AGEECLG) et la suspension avec salaire d'un autre, des membres de leur syndicat ont envahi les bureaux de la direction du collège, lundi.

Cette histoire a débuté le 16 avril lorsqu'en se présentant au travail, les deux employés en question ont réalisé que les bureaux du local où ils œuvraient depuis quelques années, pour l'un, et quelques mois, pour l'autre, avaient été

remplacées.

En se présentant au bureau de la sécurité du collège, une lettre les attendait. Dans celle-ci, on leur expliquait qu'ils n'étaient plus à l'emploi de l'AGEECLG et que leur présence sur le terrain de l'établissement n'était plus souhaitée. Or, rien dans cette lettre n'expliquait les raisons de leur renvoi.

Vérifications faites auprès des gens concernés, cette décision de mettre à pied ces deux employés émane d'un petit groupe d'étudiants de l'AGEECLG, membres par surcroît du Comité représentatif des étudiants et étudiantes (CREE) du Collège Lionel-Groulx. Ceux-ci ont exprimé des doutes sur la gestion des finances de leur association. Une enquête administrative a dès lors été lancée.

«Le 16 avril, des étudiants ont fait voter l'abolition du poste permanent et la suspension d'un autre poste sans donner de raisons valables et sans convoquer l'ensemble des membres à cette rencontre», de préciser Benjamin Lecomte de l'AGEECLG avant d'ajouter qu'il n'endosse pas la décision du CREE d'agir ainsi.

J'aime nous dérange le plus dans l'histoire, d'ajouter Jasmine Léger du Syndicat des travailleurs des milieux associatifs en éducation (STTMAE), représentante des deux employés touchés par cette décision, *c'est que l'employé qui a été licencié l'a été sans que la décision ne se prenne en assemblée générale. Qui plus est, aucun motif ne lui a été donné pour justifier son congédiement.*»

La décision de congédier un employé et de suspendre l'autre aurait en effet été prise «en cachette», nous a-t-on dit, sans que tous les membres aient été consultés au préalable, comme le stipule pourtant la charte.

Les cotisations au cœur de la problématique

Chaque session, les étudiants du collège doivent obligatoirement payer une cotisation à leur association étudiante. Alors que ces cotisations avaient été utilisées, depuis 2012, à payer une dette contractée auprès du Collège, la situation financière de l'AGEECLG se serait rétablie depuis l'hiver 2016. Selon nos sources, l'AGEECLG obtiendrait ainsi quelque 240 000 \$ par année. Or, une partie de cet argent manquerait.

Du côté du Collège, qui, soulignons-le, n'a pas les pouvoirs de s'immiscer dans la gestion des finances de l'AGEECLG, on a confirmé lui avoir remis toutes les sommes relatives aux cotisations de ses étudiants. À l'AGEECLG, pour justifier la demande d'une enquête, on affirme vouloir «protéger les intérêts de ses membres».

Ajoutons à cela que les employés mis à pied n'avaient pas accès aux comptes de l'AGEECLG et n'avaient pas de cartes de crédit, ni autres cartes bancaires. Ils ne pouvaient, non plus, signer les chèques. Où est donc l'argent manquant? Espérons que l'enquête en cours le révélera.

0 commentaires

Trier par **Les plus récents**



Ajouter un commentaire...

[Extension pour les commentaires Facebook.](#)

MOTS CLÉ | ASSOCIATION ÉTUDIANTE COLLEGE LIONEL-GROULX OCCUPATION



Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae

J'aime S'abonner Partager

Envoyer un message

CONTACTER DES PAGES



CONTACTS

- Julie Smeets
Partie en cours Ma f
- Jennifer Cypers
- Bernard Jenicot 1 h
- Gisèle Simon 4 h
- Clarisse Bouchon
- Mathieu Demers
- Maxime Bouchon
- Phil Hebard
- Aude Smeets 43 min
- Romano Galante
- François Jenicot 10 min
- Cyril Galant 7 min
- James Watt 30 min
- Tofie Treize 5 h
- Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE

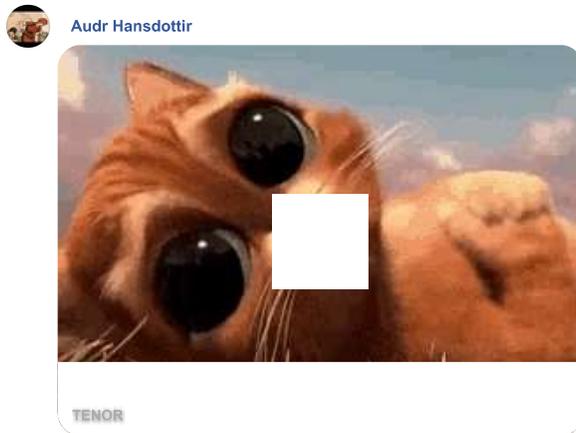
Créer un nouveau groupe



MAI 1 1er mai 2018 : manifestation dans Par...
mar 14:30 EDT · Parc (métro de Montréal) · Mo...
Partagé avec En grève! Mouvements syndicaux... Intéressé(e)

J'aime Commenter

8 Les plus anciens



J'aime · Répondre · 2 sem

Audr Hansdottir Vous allez rejoindre le PCR au Square Phillips a 18h00 ? Plzz
J'aime · Répondre · 2 sem

Votre commentaire...

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
23 avril, 13:31 ·

Les camarades syndicaux et fellow workers sont parti-e-s. Nous vous garderons informé-e-s. Ce n'est que partie remise. Nous ne lâchons pas. Solidarité !

J'aime Commenter Partager

15



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DES MILIEUX
ASSOCIATIFS EN ÉDUCTION

LOCAL 620



Rechercher

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae

J'aime S'abonner Partager

Envoyer un message

CONTACTER DES PAGES



CONTACTS

-  Julie Smeets
👤 Partie en cours Ma f
-  Jennifer Cypers
-  Bernard Jenicot 1 h
-  Gisèle Simon 4 h
-  Clarisse Bouchon
-  Mathieu Demers
-  Maxime Bouchon
-  Phil Hebard
-  Aude Smeets 43 min
-  Romano Galante
-  François Jenicot 10 min
-  Cyril Galant 7 min
-  James Watt 30 min
-  Tofie Treize 5 h
-  Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE

Créer un nouveau groupe



J'aime Commenter Partager

12

2 partages

 Votre commentaire...

 **Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation**

23 avril, 11:52 ·

Nous avons besoin de renfort. Nous vous invitons à nous rejoindre !

J'aime Commenter Partager

2

 Votre commentaire...

 **Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation**

23 avril, 11:39 ·

Il y aurait DEUX négociations simultanées, soit une avec le Directeur général et une seconde avec un membre de l'exécutif.

Les camarades tiennent bon !



J'aime Commenter Partager



**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DES MILIEUX
ASSOCIATIFS EN ÉDUCTION**

LOCAL 620



Rechercher

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae

J'aime S'abonner Partager

Envoyer un message

CONTACTER DES PAGES



CONTACTS

- Julie Smeets
Partie en cours Ma f
- Jennifer Cypers
- Bernard Jenicot 1 h
- Gisèle Simon 4 h
- Clarisse Bouchon
- Mathieu Demers
- Maxime Bouchon
- Phil Hebard
- Aude Smeets 43 min
- Romano Galante
- François Jenicot 10 min
- Cyril Galant 7 min
- James Watt 30 min
- Tofie Treize 5 h
- Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE

Créer un nouveau groupe



J'aime Commenter Partager

4

2 partages



Votre commentaire...



Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation

23 avril, 10:32 ·

Les discussions avec l'administration du cégep de Lionel-Groulx ont été infructueuses. L'administration ne semble pas vouloir de concession. Les camarades syndicaux et fellow workers occupent présentement le local de l'association étudiante et, en même temps, occupent toujours le secrétariat de la Direction générale.

Notons la citation sur le mur de l'association: « Par les étudiant-e-s, pour les étudiant-e-s. »

Ce n'est pas, et ne sera jamais « Par l'administration du cégep, pour une poignée d'étudiant-e-s. »

L'AGEECLG est indépendante et souveraine.



**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DES MILIEUX
ASSOCIATIFS EN ÉDUCTION**

LOCAL 620



Rechercher

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae

J'aime S'abonner Partager

Envoyer un message

CONTACTER DES PAGES



Votre commentaire...

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation

23 avril, 09:51 ·

Les négociations continuent encore. Nous attendons patiemment pour les prochains développements.

Solidarité !



J'aime Commenter Partager

19

3 partages

Votre commentaire...

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation

23 avril, 09:09 ·

MISE À JOUR : Nos camarades syndicaux et fellow workers sont toujours sur place malgré la présence de trois automobiles de police.

Au moment de cette publication, un fellow worker est en négociation avec la

CONTACTS

- Julie Smeets Partie en cours Ma f
- Jennifer Cypers
- Bernard Jenicot 1 h
- Gisèle Simon 4 h
- Clarisse Bouchon
- Mathieu Demers
- Maxime Bouchon
- Phil Hebard
- Aude Smeets 43 min
- Romano Galante
- François Jenicot 10 min
- Cyril Galant 7 min
- James Watt 30 min
- Tofie Treize 5 h
- Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE

Créer un nouveau groupe



**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS DES MILIEUX
ASSOCIATIFS EN ÉDUCTION**

LOCAL 620



Rechercher

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae

J'aime S'abonner Partager

Envoyer un message

CONTACTER DES PAGES



CONTACTS

-  Julie Smeets
👉 Partie en cours Ma f
-  Jennifer Cypers
-  Bernard Jenicot 1 h
-  Gisèle Simon 4 h
-  Clarisse Bouchon
-  Mathieu Demers
-  Maxime Bouchon
-  Phil Hebard
-  Aude Smeets 43 min
-  Romano Galante
-  François Jenicot 10 min
-  Cyril Galant 7 min
-  James Watt 30 min
-  Tofie Treize 5 h
-  Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE

Créer un nouveau groupe



J'aime Commenter Partager

14

5 partages

 Votre commentaire...

 **Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation**

23 avril, 08:29 ·

EN DIRECT: Une vingtaine de camarades syndicaux et de fellow workers occupent présentement le bureau du secrétariat du Directeur général du cégep de Lionel-Groulx afin de protester contre les renvois illégaux qui ont eu lieu la semaine dernière.

Nous exigeons la fin de l'ingérence de l'administration du cégep dans les dossiers de l'AGEECLG ;

Nous exigeons la réembauche des travailleurs injustement renvoyés.

Solidarité !



J'aime Commenter Partager

52

Les plus anciens

30 partages

Afficher 1 autre commentaire

 William Girard https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=180632259418121&id=100024140454050

J'aime · Répondre · 2 sem



Rechercher

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
@sttmae



- Accueil
- À propos
- Avis
- Photos
- Évènements
- Vidéos
- Publications
- Communauté
- Articles
- Publicités

Créer une Page

J'aime S'abonner Partager

son collègue était suspendu et sous enquête, et qu'ils n'étaient plus les bienvenus sur le terrain de l'établissement d'enseignement. Le Syndicat des trava...
Afficher plus

J'aime Commenter Partager

34 Les plus anciens

29 partages

Max Kolony Bein voyons calisse 😞 !?! 2
J'aime · Répondre · 3 sem

Votre commentaire...

Syndicat des travailleuses-eurs des milieux associatifs en éducation
17 avril, 18:23 ·

Un comité représentatif étudiant dans une dérive de Powertrip.

Le 16 avril 2018 à Sainte-Thérèse, le comité représentatif étudiant (CRE) de l'Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Lionel Groulx (AGEECLG) a tenu une réunion sans contacter l'ensemble des membres du CRE pour discuter de la permanence.

Ils ont pris la décision « d'abolir le poste » sans préavis, en refusant l'accès au cégep aux employés.

À leur arrivée ce matin au travail, les deux permanents de l'AGEECLG se sont retrouvés devant une porte barrée avec de nouvelles serrures. La sécurité du Collège les attendait avec une lettre les notifiant de l'abolition de ce poste.

Aucune raison n'a été mentionnée pour l'abolition de poste. La lettre était co-signée du Conseil représentatif étudiant, de l'association étudiante ainsi que par l'administration du Cégep. Cette manoeuvre patronale conjointe entre l'administration et l'association étudiante rappelle les mises à pied les plus abjectes et anti-syndicales dans des entreprises privées comme Couche-Tard et Future Shop.

Les membres du CRE ont contrevenus à plusieurs points de la charte et de la loi du travail en moins de 24h.

La charte de l'association étudiante prévoit deux employés de 24 à 32h par semaine qui travaillent pour l'association étudiante.

De plus, ces derniers n'ont pas contacté l'ensemble des membres du CRE, en pensant stratégiquement à qui serait en accord avec leurs intentions.

De plus, une réunion ainsi que son ordre du jour doit être envoyé 5 jours ouvrables avant la tenue de la réunion.

Mais quelle association contrevient aux droits des travailleurs et à leurs propres fonctionnements en mettant à la porte deux employés pour qui ce travail est leur gagne-pain depuis plusieurs années?

Syndicat des travailleuses et travailleurs des milieux associatifs en éducation

J'aime Commenter Partager

Envoyer un message

Organisation à but non lucratif
5,0
Toujours ouvert

Communauté
Invitez vos amis à aimer cette page
509 personnes aiment ça
519 personnes suivent ce lieu

À Propos
5323 rue de Brébeuf (2,70 km)
H2J 3L8 Montréal
Obtenir l'itinéraire
(438) 345-5046
Réponse moyenne : quelques minutes
Envoyer un message
www.sitt.iww.org
Organisation à but non lucratif
Heures : Toujours ouvert
Suggérer des modifications

Pages connexes
CPSM SCSD
Comité Permanent d'Action Cause

CONTACTER DES PAGES

Social Vision

CONTACTS

- Julie Smeets
Partie en cours Ma f
- Jennifer Cypers
- Bernard Jenicot 1 h
- Gisèle Simon 4 h
- Clarisse Bouchon
- Mathieu Demers
- Maxime Bouchon
- Phil Hebard
- Aude Smeets 43 min
- Romano Galante
- François Jenicot 10 min
- Cyril Galant 7 min
- James Watt 30 min
- Tofie Treize 5 h
- Veronique Watt

CONVERSATIONS DE GROUPE
Créer un nouveau groupe



Rechercher

Renvois illégaux à l'AGEECLG: Où en sommes-nous?



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES-EURS DES MILIEUX ASSOCIATIFS EN ÉDUCATION · MERCREDI 2 MAI 2018

- Lundi le 16 avril, les deux permanents de l'Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Lionel-Groulx (AGEECLG) ont eu la surprise de constater que les serrures du local de l'Association avaient été changées, et se sont fait remettre par la direction du Collège Lionel-Groulx des lettres les avisant que l'un d'entre eux était suspendu et que l'autre était renvoyé en raison de l'abolition de son poste;

- La décision aurait été prise lors d'une réunion du Conseil de représentation étudiante (CRE) de l'AGEECLG n'ayant pas été convoquée dans le respect des Statuts et règlements de l'Association; l'abolition de l'un des deux postes de permanence entre également en conflit avec les Statuts et règlements de l'Association, puisque cette décision est censée relever de l'Assemblée générale; enfin, le contrat de travail des deux employés a été bafoué;

- Le rôle du Collège dans la remise des lettres aux deux permanents et dans l'interdiction d'accès leur ayant été signalée, de même que son rôle présumé dans l'impression d'une affiche «d'information» et dans l'embauche d'un avocat indique une potentielle ingérence de la direction du Collège dans les affaires de l'AGEECLG;

- Suite au silence de l'AGEECLG et du Collège face aux questions des deux permanents et de membres du CRE n'ayant pas été convoqués lors de la réunion où furent prises les décisions illégitimes, le STTMAE a organisé le 23 avril une occupation du secrétariat de la direction général du Collège et du local de l'AGEECLG, obtenant éventuellement une rencontre avec la direction le jour même;

- Lors de la rencontre du STTMAE et d'un membre légitime du Conseil de représentation étudiante de l'AGEECLG (pas convoqué lors de la réunion du CRE où furent prises les décisions illégitimes) avec la direction du Collège, nous avons obtenu que l'interdiction totale d'accès au terrain du cégep aux deux permanents de l'AGEECLG soit levée, et que ceux-ci aient le droit d'assister à certaines activités sur le campus;

- Au cours de cette réunion, la direction a louvoyé au sujet du financement des frais d'avocats au nom de l'association (suite à l'aveu d'un membre du CRE présent lors de la réunion non-convoquée), en plus d'admettre être responsable de la création d'une affiche portant le nom et le logo de l'association;

- La même journée, lors de l'occupation du local de l'AGEECLG le 23 avril, nous avons été en mesure de constater que tous les documents administratifs (procès-verbaux, protocoles d'entente entre l'AGEECLG et le Collège, documents financiers, etc.) avaient disparu des classeurs;
- L'étudiant qui a pris part à la rencontre entre le STTMAE et la direction a tenté de faire circuler une pétition pour exiger la tenue d'une assemblée générale pour rectifier la situation, mais s'est fait confisquer ladite pétition par la direction du Collège, sous le prétexte qu'elle devait vérifier si la pétition enfreignait son règlement interne sur la sollicitation externe;
- Une page Facebook, Mouvement pour une démocratie étudiante, a été créée par des étudiantes et étudiants du Collège afin de contester le processus illégitime de renvoi et l'ingérence de la direction du Collège dans les affaires de l'AGEECLG;
- Aujourd'hui, le Collège a fait parvenir aux étudiantes et étudiants un communiqué arborant le logo et le nom de l'AGEECLG avec le même design que l'affiche qu'elle avait imprimé deux semaines plus tôt, leur précisant que «les mesures en place et les démarches entreprises ont pour objectifs de protéger et de défendre vos intérêts» et exigeant «la collaboration de chacune et chacun des membres afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête ainsi qu'un milieu scolaire respectueux» (visiblement, le respect est une notion plutôt élastique pour la direction du Collège Lionel-Groulx et les membres responsables de la mutinerie du CRE contre l'AGEECLG).

(D'autres détails suivront)

Le STTMAE considère les associations étudiantes souveraines dans leurs décisions de mener ou non des enquêtes sur leurs finances, en autant que celles-ci soient menées dans le respect des droits de leurs employé-e-s et dans le respect de leurs responsabilités en tant qu'employeurs.

Censure au collège Lionel-Groulx

 MOUVEMENT POUR UNE DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE · MERCREDI 2 MAI 2018

Lundi le 30 avril, un membre de l'Association Générale des étudiantes et des étudiants du Collège Lionel-Groulx (AGEECLG) a tenté de faire une pétition afin de convoquer une assemblée générale. Son objectif était de permettre aux étudiants et aux étudiantes du collège de constater la force des choses; certains membres du comité représentatif des étudiant.es (CRE) agissent à l'encontre des valeurs de l'AGEECLG, brisent plusieurs statuts et règlements de la charte de l'association et enfreignent des lois du travail. Une belle ironie pour une association qui se dit syndicale.

Alors qu'il exerçait son droit démocratique, il s'est fait abordé par les gardes de sécurité du collège; ils l'ont averti que la pétition devait être approuvée par l'administration avant d'être diffusée. Cette attaque à la liberté d'expression n'est que le début d'une longue série de bavures.

L'étudiant en question a obtempéré et a laissé sa pétition entre les mains de l'administration, croyant recevoir une réponse dans la même journée. L'étudiant a attendu plusieurs heures devant les bureaux du secrétariat de l'administration, sans nouvelles. Il a ensuite tenté de rencontrer plusieurs membres de l'administration, ils et elles ont tous refusé.es.

Cette tentative de censure de l'administration du collège démontre leur mauvaise foi dans la situation en cours. L'AGEECLG est une organisation souveraine, c'est-à-dire qu'elle possède ses propres instances pour prendre ses décisions qui ne concernent personne d'autre qu'elle.

L'administration tente par tous les moyens de brimer le droit des étudiant.es du collège Lionel-Groulx d'avoir une voix qui leur est propre. Cette attitude exécrationnelle est à dénoncer de façon unilatérale. La démocratie étudiante n'est pas quelque chose de facile à maintenir, nous devons lutter pour ce droit acquis par nos propres moyens, lors des grandes luttes historiques du mouvement étudiant.

. . .

Update en date du mercredi le 2 mai; grâce à la pression des camarades [impliqué.es](#), l'administration nous a promis de nous donner la pétition et d'autoriser sa circulation. Une étudiante a toutefois passé devant le local où l'exécutant devait aller chercher la pétition et a constaté la présence des gardas sur place à l'heure du rendez-vous. Nous avons donc décidé.es de ne pas aller la chercher pour l'instant, préférant le faire en groupe et à l'heure qui nous conviens afin d'assurer la sécurité du camarade en question. Encore une fois, le cégep s'ingère dans les affaires de l'association étudiante et tente d'intimider les étudiants de faire valoir leurs droits.

Ce texte se veut un appel à l'action et nous encourageons donc tous les membres de l'AGEECLG ainsi que des autres associations étudiantes du Québec à nous écrire. Nous devons nous organiser, car ce genre d'attaque se répétera sans doute dans le futur, dans n'importe quelle association au Québec.

Signé; les membres exclu.es du CRE de l'AGEECLG.

Censure au collège Lionel-groulx : La répression continue

 MOUVEMENT POUR UNE DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE · JEUDI 3 MAI 2018

Bonjour camarades,

Ce texte est la suite du premier texte intitulé *Censure au Collège Lionel-Groulx*.

Jeudi 3 mai 2018

L'administration du Collège Lionel-Groulx a encore une fois démontré son ingérence et son allégeance sans limites au syndicat jaune qu'est devenu l'AGEECLG inc. En effet, le camarade, interpellé par les gardiens de sécurité, a reçu la permission et la promesse qu'il pourrait diffuser la pétition et qu'il était libre de venir la chercher quand bon lui semblait. L'étudiant s'est donc présenté aux bureaux de l'administration où il s'est fait accueillir par deux membres de l'administration. Un des deux directeurs s'est alors permis de faire des commentaires à l'étudiant, lui disant qu'un étudiant qui ne réussit pas à faire son Cégep en deux ans est, en fait, un boulet et un fardeau pour les finances de sa famille. Cette technique d'intimidation révoltante devient encore plus dégoûtante lorsque nous apprenons que ce Directeur était au courant que l'étudiant vivait actuellement une dépression et avait décidé de ralentir son parcours scolaire afin de s'assurer une meilleure qualité de vie.

Ce manque de considération pour les étudiant. es en difficulté. es de la part du Collège est inacceptable. Un lieu d'éducation publique comme le collège Lionel-Groulx devrait être ouvert à tous les étudiant. es. Nous dénonçons fortement cette tentative d'intimidation ridicule. Les membres exclu. es du Comité représentatif des étudiant. es (CRE) ne se laisseront pas intimider par un membre de l'administration qui, visiblement, se comporte encore comme un intimidateur à l'école secondaire.

En parlant d'intimidation, l'étudiant a ensuite reçu une lettre de la part de l'administration lui faisant savoir qu'il ne pourrait plus se déplacer librement sur le territoire du Collège et est uniquement autorisé à être présent lors de ses cours. Il ne peut se présenter que 5 minutes avant ledit cours, et doit aussitôt partir, soit 5 minutes à la fin du cours. Il doit, aussi, aviser le service de sécurité de son arrivée et de son départ. Finalement, le Cégep a aussi pris soin de laisser un petit mot disant que si la lettre le troublait, il pourrait toujours prendre rendez-vous avec le psychologue du Cégep.

Cette **seconde** tentative de censure de la part de l'administration est totalement antidémocratique. L'ingérence du collège doit cesser immédiatement.

Interdire l'accès au collège à un exécutant d'association étudiante en désaccord avec l'attitude antidémocratique de son association : c'est de la censure politique à l'état brut.

Nous ne tolérons pas une attaque directe sur notre liberté d'expression et sur les affaires de l'association étudiante. Nous ne tolérons pas cette tentative d'intimidation qui ridiculise les problématiques de santé mentale dans le milieu de l'éducation. Nous devons réagir et nous organiser.

Ce texte se veut un appel à l'action. Le collège Lionel-Groulx a quelque chose à cacher et nous devons le découvrir. Leur méthode barbare peuvent très bien créer un précédent dangereux au sein des autres institutions d'enseignement supérieur au Québec. Nous devons nous unir et travailler ensemble pour combattre cette injustice.

Signée : les membres exclu.es du comité représentatif étudiant ainsi que des membres de l'AGEECLG.

Mouvement pour une démocratie étudiante